



Comité Syndical • Séance du 15/06/2026

Compte-Rendu de réunion

14h40 : N. GARCIA, Président du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Il remercie en premier lieu H. MALHERBE pour le prêt de la salle et lui donne la parole.

H. MALHERBE remercie les élus de leur présence et rappelle l'importance des enjeux liés à l'eau ainsi qu'à la gestion collective des nappes.

N. GARCIA fait ensuite part des pouvoirs qui lui ont été transmis et procède à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, la séance est donc validée.

Il demande au Comité Syndical de nommer un ou une secrétaire de séance. Mme Aude VIVES, plus jeune déléguée, est nommée secrétaire de séance.

N. GARCIA propose ensuite d'inverser les points de l'ordre du jour en commençant par les élections. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour validé est donc le suivant :

Elections

- Election aux Vice-présidences du Syndicat Mixte : *délibération n°1*
- Lecture de la charte de l' élu local
- Election à la Commission d'Appel d'Offre : *délibération n°2*
- Election des représentants du Syndicat Mixte dans les instances extérieures : *délibération n°3*

Compte-Rendu du précédent Comité Syndical

Informations

- Décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués
- Présentation du Syndicat Mixte des nappes
- Présentation de l'état des nappes

Elections aux Vice-présidences : Délibération n°1

N. GARCIA rappelle que conformément au Code des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat Mixte, il convient de procéder au renouvellement des membres du Bureau du Syndicat dont le mandat a été remis en jeu lors des élections municipales de mars 2026. Il convient donc de procéder aux élections suivantes :

- 2nd Vice-président, pour le collège de PMM
- 3ème Vice-président pour le collège des Communautés de Communes
- 4ème Vice-président pour le collège des Syndicats Mixtes et Intercommunaux
- 5ème Vice-président(e) pour le collège des Communes.

Avant de passer aux votes, N. GARCIA rappelle les points suivants :

- Aucune indemnisation n'est prévue pour le Président et les Vice-présidents du Syndicat Mixte,
- Cette élection se déroule à bulletin secret conformément aux statuts et au règlement intérieur,
- Chaque délégué(e) issu(e) des collèges 1, 2, 3 et 4 dispose de 10 voix (enveloppe et bulletin avec pastille jaune). Chaque délégué(e) issu(e) du collège 5 dispose d'une voix (enveloppe et bulletin avec pastille verte).

Election à la seconde Vice-présidence

Nicolas GARCIA lance un appel à candidature. Une seule et unique candidature est présentée, celle de Théophile MARTINEZ. Après le déroulement du vote à bulletin secret, T. MARTINEZ est élu avec

Pour : 168 voix (16 bulletins issus des collèges 1, 2, 3 et 4 et 8 bulletins issus du collège 5)
Blanc ou nul : 10 voix (un bulletin issu du collège 1, 2, 3 ou 4)

Théophile MARTINEZ est élu 2nd Vice-président. Il rejoint la tribune.

Election à la troisième Vice-présidence

Après appel à candidature, une seule et unique candidature est présentée, celle de Jérôme DE MAURY. Après le déroulement du vote à bulletin secret, J. DE MAURY est élu avec :

Pour : 168 voix (16 bulletins issus des collèges 1, 2, 3 et 4 et 8 bulletins issus du collège 5)
Blanc ou nul : 10 voix (un bulletin issu du collège 1, 2, 3 ou 4)

Jérôme DE MAURY est élu 3^{ème} Vice-président.

15h20 : M. FABRESSE, délégué de la commune d'Ille sur Têt rejoint le Comité Syndical.

Election à la quatrième Vice-Présidence

Après appel à candidature, une seule et unique candidature est présentée, celle de Alexandre PUIGNEAU. Après le déroulement du vote à bulletin secret, A. PUIGNEAU est élu avec :

Pour : 109 voix (10 bulletins issus des collèges 1, 2 3 et 4 et 9 bulletins issus du collège 5)
Blanc ou nul : 70 voix (7 bulletins issus du collège 1, 2, 3 ou 4)

Alexandre PUIGNEAU est élu 4^{ème} Vice-président.

Election à la cinquième Vice-Présidence

Après appel à candidature, il y a deux candidatures : celle de Alain FABRESSE et celle de Alain PELISSIER. Les deux candidats prennent la parole pour présenter leurs motivations. Après le déroulement du vote à bulletin secret, A. PELISSIER est élu avec :

Pour Alain PELISSIER : 156 voix (15 bulletins issus des collèges 1, 2 3 et 4 et 6 bulletins issus du collège 5)

Pour Alain FABRESSE : 13 voix (1 bulletin issu des collèges 1, 2 3 ou 4 et 3 bulletins issus du collège 5)

Blanc ou nul : 10 voix (1 bulletin issu du collège 1, 2, 3 ou 4)

Alain PELISSIER est élu 5^{ème} Vice-président.

L'ensemble des Vice-Présidences est nommé.

15h40 : A. FERRAND quitte le Conseil Syndical et donne pouvoir à JC TORRENS.

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) : délibération n°2

N. GARCIA rappelle que conformément au Code de la Commande Publique, cette commission doit obligatoirement être réunie dans le cadre de procédures formalisées (Situation qui ne s'est jamais présentée depuis la création du Syndicat Mixte). Elle n'est en revanche pas obligatoire pour les procédures adaptées mais peut néanmoins être consultée selon l'importance du montant du marché.

Il indique que la CAO est composée, en plus du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Après appel à candidature, N. GARCIA propose une liste composée des 5 Vice-présidents en tant que membres titulaires et des cinq suppléants suivants : JC BOURQUIN, A VIVES, P. DAÏDER, R. GARCES, M-E PERAL.

Il demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidatures, il propose un vote à main levée. Cette proposition est validée à l'unanimité.

La CAO ainsi constituée est élue à l'unanimité.

15h45 : JC TORRENS quitte le Conseil Syndical et donne pouvoir à P. PARRAT.

Elections des représentants du Syndicat Mixte dans les instances extérieures : délibération n°3

N. GARCIA rappelle qu'au droit de la plaine du Roussillon, il existe un certain nombre d'instances en charge de gérer les différentes « masses d'eau » : nappes, étangs, cours d'eau. Le Syndicat Mixte des nappes est représenté dans ces différentes instances. Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation des représentants du Syndicat Mixte au sein des différentes instances extérieures.

Après appel à candidature, les candidatures étant uniques pour les différentes instances, il est proposé un vote à main levée. Sont ainsi nommés :

- **Alain FABRESSE** représentant du Syndicat Mixte des nappes au Comité de rivière Têt
- **Nicolas GARCIA** représentant du Syndicat Mixte des nappes à la CLE des nappes
- **Marc BENASSIS** représentant du Syndicat Mixte des nappes au Comité de rivière de l'étang de Canet – Saint Nazaire
- **Nicolas GARCIA** représentant titulaire et Pierre DAÏDER suppléant à la CLE du Tech
- **Frédéric NICOLEAU** représentant des nappes au Copil Natura 2000 de l'étang de Salses-Leucate

15h55 : M. LESNE, H. MALHERBE et F. FITER quittent le Comité Syndical.

Charte de l'élu local

N. GARCIA indique que la charte de l'élu local a été transmise avec les convocations et en rappelle les grands principes. Il invite les délégués à signer et remettre au personnel du Syndicat Mixte l'accusé de réception.

Compte-rendu du précédent Comité Syndical (17/02/2026)

N. GARCIA indique qu'il doit mettre au vote le projet de compte-rendu du précédent Comité Syndical même si l'assemblée a été largement renouvelée. Il demande s'il y a des remarques concernant ce projet transmis avec les invitations. En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 17 février 2026 est validé à l'unanimité moins une abstention.

Informations

Décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical

Nicolas GARCIA informe l'assemblée que le marché 2026-T-01 relatif à la réalisation de trois piézomètres sur les communes de Saint Laurent de la Salanque et Canet en Roussillon (délibération n°8 du 16/12/2025) a été attribué à la société AQUAFORAGE pour un montant de 35 660 € H.T.

Il précise que ce marché est aidé à hauteur de 80% (50% Agence de l'Eau / 30% Département 66)

Présentation des nappes et du Syndicat Mixte

Le Comité Syndical ayant été largement renouvelé, N. GARCIA indique qu'il apparaît important de proposer aux nouveaux délégués une présentation des enjeux liés aux nappes de la plaine du Roussillon ainsi qu'une présentation du Syndicat Mixte. Il donne pour cela la parole à H. TACHRIFT.

Ce dernier présente le fonctionnement des nappes et les grands enjeux associés.

P. DAÏDER demande comment se fait la recharge des nappes du Pliocène.

H. TACHRIFT indique que cela est variable selon les secteurs, en prenant les exemples du secteur des Aspres, de la vallée de la Têt ou des liens entre Pliocène et karst des Corbières dans la vallée de l'Agly.

N. GARCIA insiste sur le fait que le Syndicat Mixte est l'unique producteur de données de suivi de la ressource : l'Etat serait « aveugle » sur l'état des nappes sans le Syndicat Mixte. En revanche, ce dernier ne prend aucune décision relative aux restrictions d'eau. Il s'agit d'une prérogative exclusive de l'Etat.

H. TACHRIFT présente ensuite le rôle du Syndicat Mixte, ses missions et les principales actions en cours.

Présentation de l'état des nappes

N. GARCIA indique qu'un point sur l'état quantitatif des nappes est réalisé à chaque Comité Syndical : il donne la parole à H. TACHRIFT pour cette présentation. Cette dernière n'appelle aucune remarque.

16h55 : L'ordre du jour étant épuisé, N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses. En l'absence de questions diverses, il clôt la séance.

**Le Président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon**

Nicolas GARCIA

PROJET COMPTE-RENDU